

—madame Marie-Claude Bénard, directrice générale, Centre François-Michelle, en remplacement de monsieur Félix Mélouf;

—madame Corinne Levy Sommer, ex-directrice générale, Association des écoles juives, en remplacement de madame Ghislaine Plamondon.

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres de la Commission consultative de l'enseignement privé, à titre de membres représentatives du milieu de l'enseignement collégial, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

—madame Ginette Gervais, directrice générale, Collège Salette inc.;

—madame Joanne Rousseau, directrice générale, Collège O'Sullivan de Montréal inc.;

QUE monsieur Gilbert Héroux, consultant en formation postsecondaire, soit nommé membre de la Commission consultative de l'enseignement privé, à titre de membre représentatif du milieu de l'enseignement collégial, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Martin Morissette;

QUE le décret numéro 222-87 du 11 février 1987 et les modifications qui pourront y être apportées concernant notamment le paiement des honoraires et des allocations de présence et le remboursement des frais de séjour et de déplacement des membres de la Commission consultative de l'enseignement privé s'appliquent aux personnes nommées membres de cette commission en vertu du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

71364

Gouvernement du Québec

### **Décret 1013-2019, 2 octobre 2019**

CONCERNANT la nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 des lettres patentes accordées à l'Institut national de la recherche scientifique par le décret numéro 1393-98 du 28 octobre 1998, le conseil d'administration de l'Institut se compose de dix-neuf membres;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe c de l'article 3 de ces lettres patentes, trois personnes sont nommées par le gouvernement sur la recommandation du ministre, dont notamment deux professeurs de l'Institut, nommés pour trois ans et désignés par le corps professoral de cet institut;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de ces lettres patentes sous réserve du troisième alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1) toute vacance est comblée en suivant le mode prescrit pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 538-2017 du 7 juin 2017, madame Satinder Kaur Brar a été nommée membre du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le corps professoral a désigné monsieur François Légaré;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

QUE monsieur François Légaré, professeur titulaire, Centre Énergie Matériaux Télécommunications, Institut national de la recherche scientifique, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique, à titre de personne désignée par le corps professoral de cet institut, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Satinder Kaur Brar.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

71365

Gouvernement du Québec

### **Décret 1014-2019, 2 octobre 2019**

CONCERNANT l'entérinement de l'Entente portant sur les échanges d'expertise en matière de gouvernance, de pratiques exemplaires, de politiques publiques et d'innovation sectorielle pour la jeunesse entre le gouvernement du Québec et la Communauté française de Belgique

ATTENDU QUE l'Entente portant sur les échanges d'expertise en matière de gouvernance, de pratiques exemplaires, de politiques publiques et d'innovation sectorielle pour la jeunesse entre le gouvernement du Québec et la Communauté française de Belgique a été signée, à Montréal, le 15 mars 2018;